

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 03 Juillet 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 19

Absents excusés : 04

Absents : 06

Procurations : 03

Sens du Vote

Pour : 22

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 03

**Date de transmission
en préfecture :**

11 JUIL. 2025

Par suite d'une convocation en date du 26 juin 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Judi 03 juillet à 19h00** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Christopher GERAN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Anne-Marie CANGOU, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU.

Absents excusés : Jacqueline TASSIUS, Marie-Pierre DARLY, Nicolas BRESLAU, Gaston GERAN.

Absent : Virginie GUILLAUME, Aline TOI, Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Procurations : Jacqueline TASSIUS donne procuration à Juliette FARNABE, Marie-Pierre DARLY donne procuration à Christiane COLET BAILLET, Nicolas BRESLAU donne procuration à Frédéric OTTO.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CANGOU

Subvention aux associations deuxième tranche

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur une deuxième tranche d'attribution de subvention aux associations,

Vu le débat sur le Rapport des Grandes Orientations Budgétaires 2025,

Vu le vote du Budget Primitif 2025,

Sur la base des demandes des associations reçues en Mairie et des inscriptions budgétaires,

Le conseil municipal,

Après échanges de vues

Après que les élus : FARNABE Juliette, et BOULON Ernand aient quitté la salle pour ne pas prendre part au vote car membres respectivement de l'association « Trait d'Union et « Les Flamboyants »,

Décide à l'unanimité :

Article 1 : D'octroyer une subvention aux associations suivantes :

DEMANDEURS	OBJET	MONTANT OCTROYE
EDEN CLAD	Promouvoir la culture, mettre en place des projets culturels notamment en 2025 marché à venir et marché lumineux de Noël	1 500,00 €
Association KAKOSCENE	Projet « DANS MA CALBASSE »	1 000,00 €
Association Team Trail Café	Organisation du Trail Café 2025	1 000,00 €
Institut de Recherche sur les Enseignements des Mathématiques	Organisation du 34 ^{ème} rallye des mathématiques	1 000,00 €
Association PIKAN	Activités carnavalesques et espace de vie sociale	3 000,00 €
Trait d'Union	Danse quadrille : protection et transmission	1 500,00 €
Zabitan Badminton	Acquisition de matériels pour le développement du Badminton	1 000,00 €
Association les supers motards	Participer au championnat de France	1 500,00 €
Les Flamboyants	Championnat UFOLEP	3 000,00 €
TOTAL		14 500,00 €

Article 2 : D'imputer ces sommes sur le budget primitif de l'exercice en cours.

Article 3 : De donner mandat à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

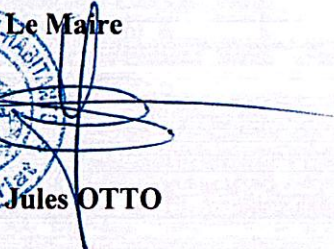
Article 4 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Madame la Comptable publique et aux présidents d'associations.

Pour expédition conforme

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 15 JUIL. 2025

Le Maire

Jules OTTO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr